



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 12 novembre 2025 Délibération n° 2025-23

Objet de la délibération : Ouverture d'un prêt-relais

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Jean-Marc RIGAUD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 31 présents dont 29 votants (28 votants et 1 pouvoir donné par M. ROBINAT à M. ROIGNOT)

Date de convocation : 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze novembre, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Mathieu CHARTIER, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Ahmed KELATI (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Cyril BRULÉ, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-François FEVRE (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Dominique BONDIVENA (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Le programme LEADER 2023-2027 connaît des retards dans la mise en place de son outil de paiement qui ont conduit à avoir des retards sur le versement des aides allouées.

À ce jour, nous avons sollicité 430 000 € de fonds européens LEADER, incluant la contrepartie régionale associée, pour lesquels nous avons déjà conventionné 100 000 €. Les demandes de paiement devraient être opérationnelles à partir de février 2026.

Afin de pouvoir assurer le paiement des factures, et compte tenu de l'avance de trésorerie faite par le Pays, notamment sur les subventions du programme européens LEADER, il convient de souscrire un prêt-relais.

Actuellement, nous avons une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €, auprès du Crédit Mutuel.

Après avoir sollicité plusieurs organismes bancaires, il est proposé de retenir la proposition du Crédit Mutuel, avec les caractéristiques suivantes :

Montant du crédit relai : 125 000 €

Durée : 1 an

Taux : 3,15 % fixe, les intérêts sont calculés sur la base 365/365 jours

Frais de dossier : 125 euros débloqués au 1^{er} tirage

Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalités

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29

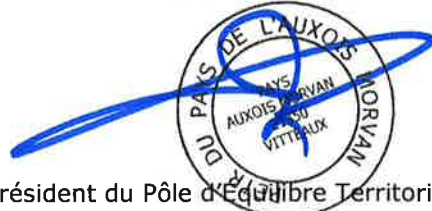
Contre : 0

Abstentions : 0

- 1) Approuve la demande de prêt-relais auprès du Crédit Mutuel ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Venarey-Les Laumes.*